

Département  
de l'Isère

2026/026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICOCELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, FANJAT Pierre, METAY Cédric, FRANÇOIS Héloïse,

**Date de la convocation** : 15 avril 2026

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Désignation du correspondant forêt

Vu les dispositions relatives à la gestion durable des forêts et aux relations entre les collectivités territoriales et les acteurs de la filière forêt-bois,  
Considérant l'intérêt pour la commune de désigner un élu référent chargé de suivre les questions forestières et d'assurer le lien avec les services compétents (ONF, CRPF, services de l'État),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- de désigner en qualité de correspondant forêt de la commune de Primarette : M. Guillaume VALLIN.
- de préciser que cette mission consiste notamment à :
  - être l'interlocuteur des organismes forestiers (ONF, CRPF, DDT, etc.),
  - suivre les questions relatives à la gestion et à la valorisation des espaces forestiers communaux,
  - relayer les informations et actions liées à la forêt et à la prévention des risques (incendies, gestion durable, etc.).

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 23 avril 2026

**Le Maire,**  
Serge MERCIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.